

# Plan d'action 2023-2024

## POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

### À notre école

Nous croyons que les élèves et l'ensemble du personnel doivent se sentir bien et en sécurité à l'école. Afin de maintenir ce climat propice au développement des élèves et à leurs apprentissages, tous les membres du personnel contribuent à la mise en œuvre d'un plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique. Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement. Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

### Nos résultats

#### Climat relationnel et de soutien (amélioration à 90%, +3% par rapport à 2021)

Maintien du pourcentage à 95% des élèves qui sentent que les enseignants les aident à bien réussir. De plus, 93% des élèves ont de bonnes relations avec les enseignants et connaissent un adulte à qui parler en cas de problème.

#### Climat de sécurité (83%)

86% des élèves se sentent bien et en sécurité à l'école. 95% stipulent que les règles concernant la violence sont claires et 93% mentionnent qu'un adulte intervient si un élève commet un geste de violence physique.

#### Climat de justice (67%)

Selon les élèves, 81% des élèves reçoivent les punitions qu'ils méritent et 76% du personnel applique les règles.

#### Engagement et attachement au milieu (74%)

86% des élèves ont le goût d'apprendre à l'école et 82% de nos élèves se sentent engagés dans leur milieu car ils sont consultés pour prendre des décisions importantes.

### Portrait de la situation

En 2022-2023, le nombre d'écarts de conduite en lien avec la violence physique demeure plus élevé que ceux concernant la violence verbale. L'enseignement explicite des bons comportements doit donc être poursuivi.

En vieillissant, les gestes de violence physique des élèves diminuent, mais les gestes de violence verbale augmentent. Tout comme les élèves, le personnel de l'école remarque que les gestes de violence se manifestent plus lors des périodes de jeux extérieures.

Nous expliquons le maintien du bon climat relationnel par la mise en place de différentes activités communes comme le cahier des fiertés, la remise des certificats, les tournois sportifs, etc.

L'augmentation du sentiment de justice s'explique par le fait que les enseignants ont mis l'emphase sur les gestes de réparations. Ils se sont aussi assurés que les élèves victimes soient mis au courant des conséquences appliquées.

Le personnel scolaire continue de modéliser les comportements acceptables à avoir lors de la gestion des conflits. De plus, l'enseignement explicite est utilisé par tous concernant l'apprentissage des règles de conduite, par exemple, en utilisant la méthode 1-2-3.

Plusieurs actions quotidiennes nous permettent également de récompenser les bons comportements et ainsi augmenter l'estime de soi des élèves. Le suivi régulier auprès d'élèves ciblés a contribué au bon climat de l'école, à l'augmentation de l'estime de soi chez les élèves et au plaisir de venir à l'école. Le souci de cohérence entre les membres du



### Définitions

#### CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

#### VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

#### INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

#### PRIORITÉS

- Maintien du défi par mois, une règle à suivre avec une technique d'impact
- Poursuivre les capsules vidéos par les élèves du comité tout en expliquant pourquoi la règle a été mise en place pour s'assurer que les élèves trouvent les règles plus justes (modélisation des bons comportements)
- Maintien d'un point à l'ordre du jour des réunions du personnel concernant les outils à utiliser et les suivis à faire.
- Affichage des règles
- Rencontre Zoom avec les élèves par saison pour réexpliquer les règles de la cour
- Maintien du cahier des fiertés
- Gestion des écarts de conduite positive (utilisation du module SOI sur Mozaïk)

## Nos actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- L'enseignement des compétences socio émotionnelles (ateliers Moozoom) ;
- La passation du questionnaire Mobilisation-CVI aux deux ans ;
- Formations du coordonnateur du comité Climat scolaire positif ;
- Impliquer les élèves dans les comités ;
- Modéliser les comportements attendus (ex. : méthode 1-2-3) ;
- Cahier des fiertés ;
- Coups de cœur à chaque étape ;
- Etc.

## Nos actions si on constate un geste de violence ou d'intimidation

### Au moment où le geste est observé :

Aussitôt signalées, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés. Ils sont évalués et des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Au besoin, on recourt à des ressources professionnelles de l'école ou de la communauté.

Les signalements sont traités de façon confidentielle. Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec la police.

### Mesures de soutien et d'encadrement :

Un soutien sera fourni aux élèves victimes ou témoins de violence ou d'intimidation. Les élèves auteurs d'actes de violence ou d'intimidation doivent réparer le tort causé et un soutien est fourni pour les aider à changer de comportement.

Au besoin, un plan d'intervention sera mis en place pour les élèves concernés. Dans la recherche de solutions, l'implication des parents, des membres du personnel et des partenaires qui sont concernés par les élèves impliqués est demandée.

**VIOLENCE ET  
INTIMIDATION**  
**100%**  
**PRÉVENTION  
INTERVENTION**

### Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte, la gravité, la fréquence et l'intensité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

### Suivi :

Un suivi est donné pour s'assurer que les actes de violence ou d'intimidation ont pris fin. Les adultes et les élèves concernés sont informés de l'évolution de la situation. La direction communique avec les membres du personnel et les élèves concernés (dans le respect de la confidentialité) pour s'informer du résultat des démarches, des actions entreprises et du respect des engagements pris. Elle le fait à quelques reprises dans les semaines qui suivent afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de récurrence. L'éducatrice fait suite après 2 jours, 1 semaine et 1 mois afin de s'assurer que l'enfant se sente en sécurité.

## Moyens pour dénoncer ou signaler une situation

Tu es un élève victime, fais-toi entendre, AGIS! Parles-en à un adulte de l'école ou à tes parents, dis-lui ce qui se passe. Si cela se répète, tu en parles à nouveau. Tu peux aussi écrire ce que tu vis et le déposer dans la boîte de dénonciation près du bureau de l'éducateur spécialisé, le déclarer dans l'agenda avec l'aide de tes parents ou venir en parler avec la direction.

Tu es un élève témoin, fais-toi entendre, AGIS! Plutôt que de rester là à regarder et à écouter, parle à la personne qui pose ces gestes, va chercher l'aide d'un adulte, apporte ton soutien à la personne qui est victime ou déclare-le dans l'agenda avec l'aide de tes parents.

Vous êtes le parent d'un élève victime ou d'un élève témoin... Si votre enfant se confie pour signaler une situation, il est important de lui dire qu'il a un grand rôle à jouer et que ses réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur. Rappelez-lui l'importance de dénoncer, d'avertir un adulte de l'école ou d'en parler

Pour signaler une situation dans le transport scolaire : (418) 838-8310 poste 27739 (ASSEZ)  
(418) 888-0500 (sans frais pour Lotbinière)

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

**Dénoncer ou signaler  
ce n'est pas « STOOLER »**

Les parents ou les élèves majeurs peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : [intimidation@cnavigateurs.qc.ca](mailto:intimidation@cnavigateurs.qc.ca)

Ce document a été approuvé par le conseil d'établissement le : 16 novembre 2023

**Plan d'action  
Pour un milieu  
sain et sécuritaire**



**Centre  
de services scolaire  
des Navigateurs**

**Québec**

